Abidjan, le 1er août 2018

IMPORTATEUR / DISTRIBUTEUR DE FIXATIONS INDUSTRIELLES

Activité : Importation et distribution de fixations industrielles

Fournisseurs : Grossistes / distributeurs européens de fixations industrielles (France – Espagne – Pays-Bas – Belgique)

Origine des marchandises : monde entier (Italie – Thaïlande – Malaisie – Vietnam – Inde – Chine – Allemagne – France – Belgique – Pologne – Brésil - ….)

**Etude de cas : 1ère importation depuis la mise en place du Programme de Vérification de la Conformité (VOC)**

Fournisseur : Grossiste espagnol

Origine des marchandises : monde entier

Montant de la facture : 18 000 euros

Nombre de références sur la facture : 400 références

Montants des lignes de la facture :

* En moyenne = 45 euros
* Minimum = 1.14 euros
  + 200 vis sans tête à six pans creux à bout plat – M6X6 – DIN 913 INOX A2
  + Origine : Italie
* Maximum = 651.20 euros
  + 10 000 vis à tête hexagonale – M12X40 – DIN 933 8.8 BRUT
  + Origine : Malaisie

Faits :

Pour leur 1ère expédition, tous les exportateurs doivent être certifiés via la route A par une société d’inspection au choix de l’exportateur afin d’obtenir le Certificat de Conformité (COC).

Dans le cadre de l’activité d’importation et de distribution de fixations industrielles, la société d’inspection demande de produire un certificat 3.1 pour chaque référence.

Le certificat 3.1 est à 30 euros par référence, soit 12 000 euros pour l’ensemble de la marchandise ; ce qui représente 67 % du montant de la facture.

Conséquences :

Le fournisseur est dans l’obligation de répercuter le montant des certificats 3.1 sur la facture de vente.

Ainsi, un produit que nous aurions acheté 45 euros est désormais facturé 75 euros par le fournisseur.

Exemple pour une importation maritime (coefficient d’approche = 1.5) :

* Sans le VOC
  + Montant d’achat = 45 euros HT
  + Prix de revient arrivé ABJ (fret + transit) = environ 67.5 euros HT
* Avec le VOC
  + Montant d’achat = 75 euros HT
  + Prix de revient arrivé ABJ (fret + transit) = environ 112.5 euros HT

L’exemple est basé sur le montant moyen des lignes de la facture, dans le cas du montant minimal, l’augmentation du prix de revient est bien plus flagrante :

* Sans le VOC
  + Montant d’achat = 1.14 euros HT
  + Prix de revient arrivé ABJ (fret + transit) = environ 1.71 euros HT
* Avec le VOC
  + Montant d’achat = 31.14 euros HT
  + Prix de revient arrivé ABJ (fret + transit) = environ 46.71 euros HT

Au-delà de cette augmentation du prix de revient, le délai d’importation va être en nette augmentation puisque le fournisseur devra réunir 400 certificats 3.1.

Par exemple, la marchandise du fournisseur espagnol a été mise à disposition de l’acquéreur le 19/07/2018. Au 01/08/2018, la marchandise est toujours dans les locaux de celui-ci alors que les conditions de règlement fixées à 60 jours date de facture ont déjà débuté depuis 12 jours.